Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20261005-DEL20261006-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 5 octobre 2026

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 22
-représentés : 5

Le 5 octobre 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-neuf septembre 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, Mme TISSIER Isabelle, M. AATACH Houssain, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. BERTHE Thomas, Mme LE GALL Déborah, M. MONFORT Charles, Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme TANVEZ Katell, Mme CIVY Anne-Marie, Mme LEROY Charline, M. KERHERVE Steven, M. LE LAY Tugdual, Mme LALANDE Christine, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme LE GRAET Carole, Mme DUCLOS Anne, M. GARREC Loïc, M. BLEJEAN Ronan, M. LE PILLOUER Maël, respectivement représentés par M. LE LAY Tugdual, Mme CORBEL Peggy, Mme LE GALL Déborah, Mme SANZ Myriam et M. KERHERVE Steven.

Membres absents : M. SAINT-CAST Nicolas et M. PAPION Lionel.

Secrétaire de séance : M. LE LAY Tugdual.

DEL2026-10-06-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Isabelle Tissier

Suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au grade de technicien au titre de la promotion interne validée par le Président du Centre de Gestion 22, le Maire propose de modifier le tableau des effectifs pour permettre l'évolution de carrière de cet agent.
Il convient de supprimer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet et de créer un poste de technicien à temps complet. Cette promotion valorise l'agent et reconnait sa forte technicité, ses capacités d'encadrement et son investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DECIDE** la modification du tableau des effectifs comme exposée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Tugdual LE LAY

MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes d'Armor)